



Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2011

Étaient présents : Patrick DUMAS, Maire, Jean VEYRUN, Serge PARAYRE, Denise COLLIER, Cyril LAURENT, Gilbert GARCIA, Liliane BREARD, Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Jean-Louis BERTRAND, Cyril AUBANEL.

Étaient absents : Liliane BOSSETI représentée par ADRYANCZYK-PERRIER, Sylvain CIVIDINO représenté par Jean Louis BERTRAND, Walter RIEDER.

Secrétaire de séance : Serge PARAYRE.

Approbation du compte-rendu du 7 novembre 2011 par 11 voix pour et 1 abstention (AUBANEL).

Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122-22 : La procédure de recours administratif devant le Tribunal administratif de Nîmes relative au regroupement pédagogique intercommunal est classée sans suite du fait d'un accord intervenu pour l'année scolaire 2011-2012. Clôture de l'instruction le 10 janvier 2012 à 12h.

1- Convention ERDF:

Une convention de présence est mise en place entre la société ERDF et la Commune de MOLIERES-SUR-CEZE. Elle vise à mieux coordonner les opérations d'intervention lors d'incident sur le réseau ou lors d'intempéries. Adopté pour 11 voix pour et 1 abstention (AUBANEL).

2- Avis sur l'avant-projet de la Charte du Parc National des Cévennes (synthèse diffusée le 18 novembre 2011- document exhaustif en mairie et sur le site du Parc National des Cévennes):

Le Parc National des Cévennes a arrêté son avant-projet de la Charte le 13 octobre 2011. Le projet de Charte consultable présente les modalités de fonctionnement du Parc National des Cévennes et des engagements réciproques. Ce dossier est consultable en mairie.
Adopté pour 11 voix pour et 1 abstention (AUBANEL).

3 - Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement 2010:

Monsieur le Maire présente les rapports d'activités pour ces deux services pour l'année 2010, globalement la gestion des services a été optimisée plus particulièrement sur les volumes d'eau puisés puisque nous avons économisé 20 % en réduisant les fuites du réseau de distribution.
Adopté à l'unanimité.

4 - Décisions modificatives sur les budgets:

Monsieur Le Maire propose une décision modificative concernant d'une part sur le budget principal virement 2000 € du compte 6218 au compte 6558, et d'autre part, sur le budget lotissement, virement de 1 000 € du compte 615 au compte 6413.
Adopté par 7 voix pour et 5 abstentions (BERTRAND, AUBANEL, CIVIDINO, ANDRYANZYK-PERRIER BOSETTI).

5 - Regroupement pédagogique intercommunal- rentrée scolaire 2012, :

Par 11 voix pour et 1 abstention (AUBANEL), le Conseil Municipal prend acte et accepte la décision de la Commune de MEYRANNES, d'arrêter le R.P.I à la rentrée 2012.

6 - Personnel municipal:

6.1 Résorption des contrats précaires(point sur la loi en préparation):

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réforme législative en cours d'élaboration vise à résorber dans l'ensemble des trois fonctions publiques l'emploi précaire. Les évolutions sont explicitées dans la circulaire du 21 novembre 2011 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents sous contrats. Il est décidé à l'unanimité d'attendre la publication de la loi et des textes réglementaires pour examiner la situation des salariés Municipaux sous contrats.

Dans l'attente les contrats de travail seront reconduits pour 1 an.

6.2 Création d'un poste de technicien principal de première classe:

A l'unanimité, il est décidé de créer un emploi de Technicien 1ère classe principal.

7 - Dénomination des rues, : A l'unanimité il est décidé des dénominations de voies suivantes:

- Dans le quartier de Perret :
 - rue du Docteur BONICEL
 - rue du Docteur DURAND
 - montée du MAS LAGARDE
 - rue du MAS DOMERGUE
 - rue ALPHONSE DAUDET : prolongation de la voie

- Dans le quartier du boisson
- Impasse du CONGEBIAU
- Rue DESCARTES

(Monsieur Serge PARAYRE quitte la séance)

8 - Opération d'urbanisme du Serre de Costebelle:

8 - 1 Chargé de mission urbanisme: prolongation de la mission:

Par 6 voix pour et 5 contre, le conseil Municipal a décidé de prolonger pour une année la mission de chargé d'urbanisme à raison d'un emploi à 80 %.

8 - 2 Marchés d'études: prestations complémentaires:

(Monsieur Serge PARAYRE rentre en séance)

Monsieur le Maire présente les marchés complémentaires et nécessaires à l'exécution des études sur le site de Costebelle plus particulièrement les thèmes de « gestion de l'eau des énergies » et du « montage juridique et financier ». Les montants des avenants s'élèvent pour la société ECOVIA à 2600 € Hors Taxes, et pour le groupe LEBUNETEL à 2450 € Hors Taxes.

Adopté par 7 voix pour et 4 abstentions et 1 voix contre (AUBANEL).

(Monsieur Cyril AUBANEL quitte la séance 20 h 10)

9 - Marché de travaux:

9.1 - Route du PESQUIER:

Lors de l'appel d'offre lancé pour les travaux de réhabilitation du chemin du Pesquier, 7 dossiers ont été retirés. Nous avons reçu une réponse négative et une offre de la S.C.A.I.C d'un montant de 247 100 € Hors taxes. A l'issue des rencontres avec les Entreprises et de l'analyse des réponses, il apparaît indispensable de réaliser une étude de salle. Un devis est en préparation pour évaluer les contraintes, ce qui permettra de relancer la mise en concurrence. Lors de cette question a été également évoqué le problème d'assainissement de M et Mme PESEUX qui est en cours de traitement.

9.2 - Télé relève des compteurs d'eau:

Une mise en concurrence a été lancée pour mettre en place la télé relève automatique des compteurs d'eaux deux offres sérieuses ont été reçues, elle seront étudiées dans le mois courant, pour être présenté au prochain Conseil de Janvier.

10 - Site industriel: cession de lots: Messieurs Luc STRYHANNIN et Eddy AUBERT ont souhaité acquérir le lot n°6 du Site industriel. Une offre a été faite de hauteur de 22 000 € Hors Taxes. Adopté à l'unanimité.

11 - Vente de la parcelle C 269: A l'unanimité la parcelle C. 269, d'une superficie de 1516 m2, est vendue à Mesdames André GUIRAUD et CHAMBEU pour un montant de 12 734 € Hors Frais.

12 - Commission d'appel d'offres: désignation des membres:

La commission d'appel d'offres, présidée par le Maire, est constituée des membres suivants:

délégués titulaires	Denise COLLIER	Walter RIEDER	Sylvain CIVIDINO
délégués suppléants	Jean VEYRUN	Cyril LAURENT	Georges ADRYANCZYL-PERRIER

13 - Point sur l'intercommunalité:

Monsieur le Maire fait le point sur les diverses réunion de la C.D.C.I. Schéma de l'intercommunalité pour la commune de MOLIERES-SUR-CEZE, le préfet arrêtera sa décision au 1er janvier 2012. Il est fort probable que nous rejoindrons la communauté 16 Cévennes au 1er juillet 2012.

La question concernant M Philippe BERNARD sur son avenir a permis à M le Maire de préciser qu'il serait réaffecté dans la nouvelle communauté.

Questions diverses :

- M ADRYANCZYK-PERRIER : votre voix pour l'élection présidentielle, vous l'avez donnée à qui ?
Réponse : J e ne l'ai donnée à personne. Vous le saurez en temps utile.

- M BERTRAND : Un ordinateur à été volé et grâce aux caméras il va être retrouvé ?
Réponse : Faux aucune caméra ne filme hors écoles.....

La séance est levée à 20 h 25.

Le secrétaire de séance

Serge PARAYRE

Jean VEYRUN,

Denise COLLIER,

Jean-Louis BERTRAND

Gilbert GARCIA,

Cyril LAURENT

Georges ADRYANCZYK-PERRIER

Le Maire

Patrick DUMAS

Liliane BREARD

Cyril AUBANEL